



***Seul le texte prononcé fait foi !***

**Présidence suisse du Conseil de l'Europe  
Déclaration de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey  
lors de la Conférence de presse conjointe  
avec le ministre des affaires étrangères de « l'ex-République yougoslave de  
Macédoine », Antonio Milososki**

Strasbourg le 11 mai 2010

- 
- C'est un plaisir pour moi de me retrouver aujourd'hui à Strasbourg, aux côtés de mon collègue Antonio Milososki, président entrant du Comité des Ministres et en présence du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Jagland, à l'occasion de la transmission de la présidence du Comité des Ministres qui s'est faite tout à l'heure.
  - J'ai eu l'occasion dans le cadre de mon intervention lors de la session du Comité des Ministres de louer la coopération entre la présidence sortante et entrante. Avec une présidence semestrielle, il est particulièrement important d'assurer une collaboration étroite entre les présidences afin d'assurer la continuité des actions. Je tiens également à saluer ici l'excellente collaboration que nous avons eue avec le Secrétaire général, le Secrétariat du Comité des Ministres et les autres instances du Conseil de l'Europe. Je les remercie de leur soutien et de leur formidable engagement. C'est aussi grâce à eux que la présidence suisse a été un succès.
  - Cette présidence fut une expérience très enrichissante et j'aimerais brièvement porter à votre attention plusieurs points marquants de celle-ci. Nous nous étions fixés trois priorités :
    1. promouvoir la protection des droits humains et la primauté du droit ;
    2. renforcer les institutions démocratiques ;
    3. augmenter la transparence et l'efficacité du Conseil de l'Europe.

## Speaking notes • Conférence de presse conjointe du 11 mai 2010

- Nous avons pu atteindre l'objectif de notre première priorité grâce à l'adoption, lors de la Conférence d'Interlaken, les 18 et 19 février 2010, d'une déclaration politique et d'un plan d'action sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme organisée. La Conférence d'Interlaken constitue sans aucun doute un point important de notre présidence. La déclaration d'Interlaken et le plan d'action, adoptés à l'unanimité à Interlaken, ont été formellement entérinés ce matin par le Comité des Ministres et le suivi du processus est désormais entre les mains du Comité des Ministres. Un groupe de travail a d'ores et déjà été créé par le Comité pour coordonner la mise en œuvre de ce plan d'action. Par ailleurs, grâce à la ratification du Protocole 14 additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme par la Russie en marge de la Conférence d'Interlaken, celui-ci entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010. Je tiens à saluer ce pas important qui permettra à la Cour de Strasbourg de gagner en efficacité et devrait permettre de réduire le nombre de requêtes pendantes de quelque 10 pour cent.
- Le deuxième volet de notre présidence était consacré au renforcement des institutions démocratiques. Nous avons, dans un contexte académique, organisé conjointement avec la Commission de Venise et l'Université de St Gall, une conférence sur le thème de la démocratie et de la décentralisation il y a de cela tout juste une semaine (3 - 4 mai 2010). Cette conférence a offert une plateforme pour approfondir et échanger les expériences de près de 300 participants sur divers aspects de la démocratie, de la décentralisation et de la subsidiarité.
- Dans le contexte du renforcement, partout en Europe, des institutions démocratiques, j'ai poursuivi les efforts de pour favoriser un rapprochement entre la Bélarus et le Conseil de l'Europe. J'ai eu, en ma qualité de présidente du Comité des Ministres, plusieurs contacts avec les leaders biélorusses, dont le ministre des affaires étrangères et le président Lukaschenko. Hélas, en mars, deux condamnés à mort ont été exécutés. La question de l'abolition, ou dans une première phase, d'un moratoire de la peine de mort reste donc centrale. Les efforts que j'ai effectués devront être poursuivis par les prochaines présidences - mon collègue Antonio Milososki sait que je compte sur lui - pour avancer.
- J'ai effectué, aussi dans cet esprit, une visite en Géorgie en janvier, dans le but de promouvoir les efforts et l'excellent travail du Commissaire aux droits de l'homme, Thomas Hammarberg, et obtenir un meilleur accès à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie. Le Conseil de l'Europe peut et doit jouer un rôle important pour protéger et promouvoir les droits humains et le droit humanitaire suite au conflit d'août 2008. Je me réjouis d'ores et déjà du rapport faisant le point de la situation des droits humains dans les zones affectées par le conflit et suggérant de possibles actions complémentaires de l'Organisation que le Secrétaire Général soumettra prochainement.
- Enfin, je voudrais mentionner la situation en Bosnie et Herzégovine. Je me suis également rendue en Bosnie et Herzégovine en avril. Le Conseil de l'Europe est concerné puisque l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sejdic et Finci contre la Bosnie et Herzégovine (22 décembre 2009) a confirmé que des dispositions de la Constitution de ce pays sont en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme. La situation déjà difficile est devenue encore plus complexe. Lors de mon voyage j'ai rappelé aux autorités et aux leaders politiques

l'importance que nous attachons à un règlement des problèmes identifiés dans les meilleurs délais. Nous avons eu l'occasion d'examiner la situation en Bosnie-Herzégovine lors de cette session ministérielle dans le cadre du déjeuner informel entre ministres des affaires étrangères. Nous ferons part de nos conclusions aux délégations tout à l'heure. Le Ministre Milososki et moi-même avons fait une Déclaration commune sur la Bosnie-Herzégovine (doc. réf. CM(2010)59) pour exprimer notre détermination commune de soutenir ce pays dans la situation actuelle, tout en l'appelant à entreprendre enfin les réformes attendues depuis si longtemps.

- En ce qui concerne notre troisième objectif, à savoir l'accroissement de la transparence et de l'efficacité du Conseil de l'Europe, la présidence suisse a fermement soutenu les efforts du nouveau Secrétaire général de revoir le fonctionnement de l'organisation, de réfléchir à son rôle et à son positionnement stratégique et de procéder à des réformes. Un processus de revitalisation et de recentrage du Conseil de l'Europe demeure indispensable et la Suisse continuera de soutenir le Secrétaire général dans ses efforts.
- J'ai également poursuivi, en ma qualité de présidente du Comité des Ministres, l'engagement de la présidence slovène visant à améliorer les relations entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire. Le Bureau du Comité des Ministres s'est réuni avec le Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire à deux reprises (Paris, 18 mars 2010 et Strasbourg, 26 avril 2010) pour renforcer le dialogue et la coopération entre les deux organes.
- Nous avons aussi souhaité renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies en mettant à disposition un diplomate comme Représentant spécial de Secrétaire général auprès des institutions des Nations Unies à Genève. J'ai par ailleurs invité le président en exercice de l'OSCE et son Secrétaire général à une réunion « 2 + 2 » à Genève en mars pour discuter de la coopération actuelle et future entre les deux organisations.
- Pour conclure, je souhaite beaucoup de succès et de plaisir à la fois au Secrétaire général et à mon collègue Antonio Milososki dans l'exercice de cette fonction passionnante et enrichissante et vous remercie de votre attention.